

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Ethades

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - Belgique

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	: Ethades
<b>Description du produit</b>	: Bactéricide. - Pour la désinfection hygiénique des mains dans le secteur de la santé, le secteur alimentaire et d'aliments pour animaux, le secteur cosmétique et dans les laboratoires (PT1) - Pour la désinfection de surfaces dures dans le secteur de la santé (PT2) - For disinfection of hard surfaces that may come into contact with food and feed , and the raw materials for this purpose , with the exception of milking equipment on the farm ( PT4 )
<b>Usage recommandé</b>	: Utilisation Industrielle/Professionnelle

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1.1.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



miscea GmbH  
Hauptstraße 2  
D-14979 Großbeeren, Germany  
T: +49 (0) 33701 3553 - 0 | F: +49 (0) 33701 3553 - 19  
**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : info@miscea.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : +32 (0)70/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225

**Composants de toxicité inconnue** :

**Composants d'écotoxicité inconnue** :

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : R10

**Dangers physiques ou chimiques** : Inflammable.

Ethades

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Remarque : Non disponible.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Conseils de prudence

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

:

Ingrédients dangereux :

:

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les enfants

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	w/w %	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5 REACH #: 01-2119457558-25	≥50 - <75	F; R11	Flam. Liq. 2, H225	[2]
propane-2-ol	CE: 200-661-7 CAS: 67-63-0 Index: 603-117-00-0	≥3 - <5	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]

**Ethades**

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	
--	--	--	--	--	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun (autre) ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Contact avec la peau</b>	: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Protection des sauveteurs</b>	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ethades

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Ethades**

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Pour les secouristes

- : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Petit déversement accidentel**

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### **Grand déversement accidentel**

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Mesures de protection**

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Ethades**

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Specific end use(s)** : Utilisation Industrielle/Professionnelle

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1.1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Belgique éthanol	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 4/2014).</b> Valeur limite: 1000 ppm 8 heures. Valeur limite: 1907 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
propane-2-ol	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 11/2011).</b> Valeur limite: 200 ppm 8 heures. Valeur limite: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Valeur de courte durée: 400 ppm 15 minutes. Valeur de courte durée: 1000 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

**Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL/DMEL**

**Ethades**

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
propane-2-ol	DNEL	Long terme Inhalation	500 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	888 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	89 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	319 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	26 mg/kg	Consommateurs	Systémique

**PNEC**

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l	-
	Eau de mer	140,9 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	552 mg/kg	-
	Sol	28 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2251 mg/l	-

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Non applicable.

**Protection des yeux/du visage** : Possible: lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Non applicable.

**Protection corporelle** : Non applicable.

**Autre protection cutanée** : Non applicable.

**Protection respiratoire** : Possible: filtre de vapeurs organiques (Type A)

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

**État physique** : Liquide.

**Couleur** : Incolore. Clair.

**Odeur** : Caractéristique.

**pH, ca.** : 7

Ethades

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: <-5°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: 95°C
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: 21°C [Pensky-Martens.]
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 0,85
<b>Solubilité(s)</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: >400°C
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	: Légèrement explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, matières oxydantes et les matières combustibles. Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques, matières réductrices, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Aucune des propriétés oxydantes.

### 9.2 Autres informations

#### VOC Contents

Réglementation	Produit tel que fourni
Sans les volumes d'eau ni de composés exclus	601,2 g/l 70,7 % (p/p)

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1 Réactivité</u>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<u>10.2 Stabilité chimique</u>	: Le produit est stable.
<u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<u>10.4 Conditions à éviter</u>	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**Ethades**

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<u>10.5 Matières incompatibles</u>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
<u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Ethades België	DL50 Cutané	Rat	12 g/kg	-
propane-2-ol	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Non disponible.	

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
propane-2-ol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Sensibilisant**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
propane-2-ol	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

**Ethades**

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.  
**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
propane-2-ol	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 1400000 µg/l	Crustacés - Crangon crangon Poisson - Gambusia affinis	48 heures 96 heures

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
propane-2-ol	0,05	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

- Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

- Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Date d'édition/Date de révision	: 1/26/2016	Date de la précédente édition	: 1/26/2016	Version	: 1.04	10/14
---------------------------------	-------------	-------------------------------	-------------	---------	--------	-------

**Ethades**

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

PBT : Non applicable.  
vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux**

: Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières**

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1987	UN1987	UN1987	UN1987
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ALCOOLS, N.S.A. (éthanol, propane-2-ol)	ALCOOLS, N.S.A. (éthanol, propane-2-ol)	ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol, Isopropyl alcohol)	Alcools, n.s.a. (éthanol, propane-2-ol)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3 	3 	3 	3 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	No.	No.

Ethades

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Autres informations	<p><u>Numéro d'identification du danger</u> 33</p> <p><u>Quantité limitée</u> 1 L</p> <p><u>Dispositions particulières</u> 601, 274, 640D</p> <p><u>Code tunnel</u> (D/E)</p>	<p><u>Dispositions particulières</u> 274, 601, 640D</p>	<p><u>Emergency schedules (EmS)</u> F-E, S-D</p> <p><u>Special provisions</u> 274</p>	<p><u>Avion passager et avion cargo</u> Limitation de quantité: 5 L Instructions d'emballage 353</p> <p><u>Avion cargo uniquement</u> Limitation de quantité: 60 L Instructions d'emballage 364</p> <p><u>Quantités limitées - Avion passager</u> Limitation de quantité: 1 L Instructions d'emballage Y341</p> <p><u>Dispositions particulières</u> A3, A180</p>
---------------------	---	---	---	---

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII -** : Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

**Autres Réglementations UE**

**ANNEXE VIIA - Étiquetage du contenu**

**ANNEXE VIIA - Étiquetage du contenu** : Non applicable.

**Réglementations nationales**

**Belgique**

**Ethades**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Directive sur les Produits Biocides** : Ce produit est un produit biocide comme défini dans la Directive Européenne 98/8/CE. Sa distribution et son utilisation peuvent être sujettes à certaines conditions ou restrictions spécifiées dans cette directive.

**Numéro de l'autorisation** : 7315B

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
propane-2-ol	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	alcool isopropylique	Carc.	-

**Overige informatie** : Non disponible.

| |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non terminé.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
CPSE = concentration prédictive sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essai

**Références** : Non disponible.

**Texte intégral des mentions H résumées** : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R11- Facilement inflammable.  
R10- Inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : F - Facilement inflammable  
Xi - Irritant

**Code du produit** : 00311-III

**Date d'impression** : 11/15/2016

**Date d'édition/ Date de révision** : 1/26/2016

**Date de la précédente édition** : 1/26/2016

**Version** : 1.04

### Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision	: 1/26/2016	Date de la précédente édition	: 1/26/2016	Version	: 1.04	13/14
---------------------------------	-------------	-------------------------------	-------------	---------	--------	-------

Ethades

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.